

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 91-0496/PR/MTPUL portant approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds Spécial d'Entretien des Installations d'Assainissement en date du 9 février 1991 et approbation du projet de budget du Fonds pour l'exercice 1990.

n° 91-0496/PR/MTPUL

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
12 mai 1991Numéro JO
n° 9 du 15/05/1991Date du numéro
15 mai 1991

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27/06/1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 Juin 1977

VU le décret n°87/098/PRE du 23/11/1987 nomination des membres du Gouvernement

VU la loi n°50/AN/88 2ème L du 31/12/1988 portant création du Fonds Spécial d'Entretien des Installations d'Assainissement

VU le procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds Spécial d'Entretien des Installations d'Assainissement du 09 février 1991 sur proposition du Ministre des Travaux Publics, de l'Urbanisme et du Logement

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 Mai 1991.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

sont approuvées les propositions du Comité de Gestion du Fonds Spécial d'Entretien des Installations d'Assainissement contenues dans le procès-verbal de la réunion du 9 février 1991 ainsi que le projet de budget de l'exercice 1991 annexé au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT P.*

IBARKAT GOURAD HAMADOU